



MAR 16 1994

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Minister of Industry,
Science and Technology for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, pour:

CATEGORY OF DEVICE:

CATÉGORIE D'APPAREIL:

Electronic Conveyor Scale

Balance électronique à courroie transporteuse

APPLICANT / REQUÉRANT:

MANUFACTURER / FABRICANT:

Ramsey Canada, Div. of Baker Hughes Canada Inc.
385 Enford Road
Richmond Hill, Ontario
L4C 3G2

Ramsey Engineering Company
1853 West Country Road
St. Paul, Minnesota, USA

MODEL(S) / MODÈLE(S):

Old/ancien	New/nouveau
10-17A	10-17*
10-20-1	10-20*-1
10-20A-2	10-20*-2
	10-22*-1
	10-22*-2

* letter refering to integrator/
lettre attribuable à l'intégrateur

RATING / CLASSEMENT

Up to/jusqu'à 4 000 tons per hour/ tonnes par heure
Avoirdupois or Metric / avoirdupois ou métrique

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

This device is an electronic belt conveyor scale. The device consists of a weighbridge that can utilize one or two tension type load cells with a capacity of 100 lb to 5 000 lb. The capacity of the device will reflect the capacity of the load cells used.

Belt widths may vary from 14 to 84 inches.

Weight indication is by means of an approved and compatible electronic belt conveyor integrator.

The weighbridge is attached to the main frame of the conveyor and is available with a single idler or dual idlers with a three or four point suspension. The weighbridge design and construction is such that it contributes to the conveyor stringer section, provides support and minimizes deflection. Trunnion type frictionless pivots are employed in the weighbridge. Check rods may be used to restrict horizontal movement.

Note: The device can be set up for use as a portable belt conveyor scale, however, when installed in any configuration, the weighbridge must not exceed an incline of 24°.

When used as a portable the device must be fitted with levelling means and a level indicator.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une bascule électronique transporteur à courroie, composée d'un tablier qui peut comprendre une ou deux cellules de pesage en traction d'une capacité de 100 lb à 5 000 lb. Lors de l'utilisation, la capacité de l'appareil est relative à celle des cellules de pesage.

La largeur de la courroie peut varier entre 14 et 84 pouces.

L'affichage du poids est assuré par un intégrateur électronique pour transporteur à courroie, approuvé et compatible.

Le tablier est rattaché au bâti principal du transporteur et peut être muni, au choix, d'un tendeur simple ou de tendeurs doubles à trois ou quatre points de suspension. Le tablier est conçu et construit pour faire partie de la section sommier du transporteur, le supportant et minimisant la déflexion. Le tablier est pourvu de tourillons anti-friction. Des tirants de stabilisation peuvent être utilisés pour limiter le mouvement horizontal.

Remarque: Cet appareil peut être configuré pour être utilisé comme bascule portative pour transporteur à courroie. Cependant, quelle que soit la configuration employée, l'angle d'inclinaison du tablier ne doit pas dépasser 24°.

Lorsque l'appareil est utilisé en tant que bascule portative, il doit être pourvu de dispositifs de mise à niveau et d'un indicateur de niveau.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

The Ramsey digital belt speed sensor is direct coupled to the conveyor at the tail or bend pulley where the belt wrap is 30° or greater.

The speed sensing element employs a pulse generator, one pulse represents a unit of belt travel.

The minimum quantity of material delivered during any transaction shall be no less than 1 000 times the size of the totalization interval of the primary indicator.

This device is exempt from section 208 of the regulations.

Note: This device must perform within a 0.5% limit of error if it is used exclusively to determine freight or shipping charges, or to weigh raw materials such as sand, gravel, crushed rock, or other materials(s) of comparable value. In all other applications, the device must perform within a 0.1% limit of error.

The devices herein listed were previously listed on Notice of Temporary Approval S.WA-T306 and Notice of Conditional Approval S.WA-T4479 including revisions and addenda.

The purpose of this Revision is to add new models, increase the device rating, change the main incline scale from 16 to 24 degrees, and consolidate S.WA-T4479 and S.WA-4102.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Le capteur numérique de vitesse de courroie Ramsey est directement relié au transporteur, à la poulie d'extrémité ou de flexion, à l'endroit où la courroie forme 30° ou plus.

L'élément capteur de vitesse comprend un générateur d'impulsions dont chaque impulsion émise représente une unité de déplacement de la courroie.

La quantité minimum de matériel livré lors de toute transaction ne doit pas être inférieure à mille fois l'intervalle de totalisation de l'indicateur primaire.

L'appareil est exempté de l'article 208 du Règlement.

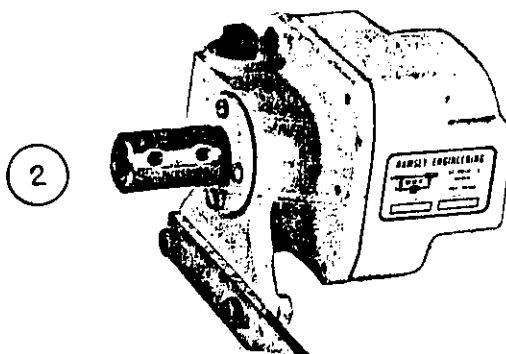
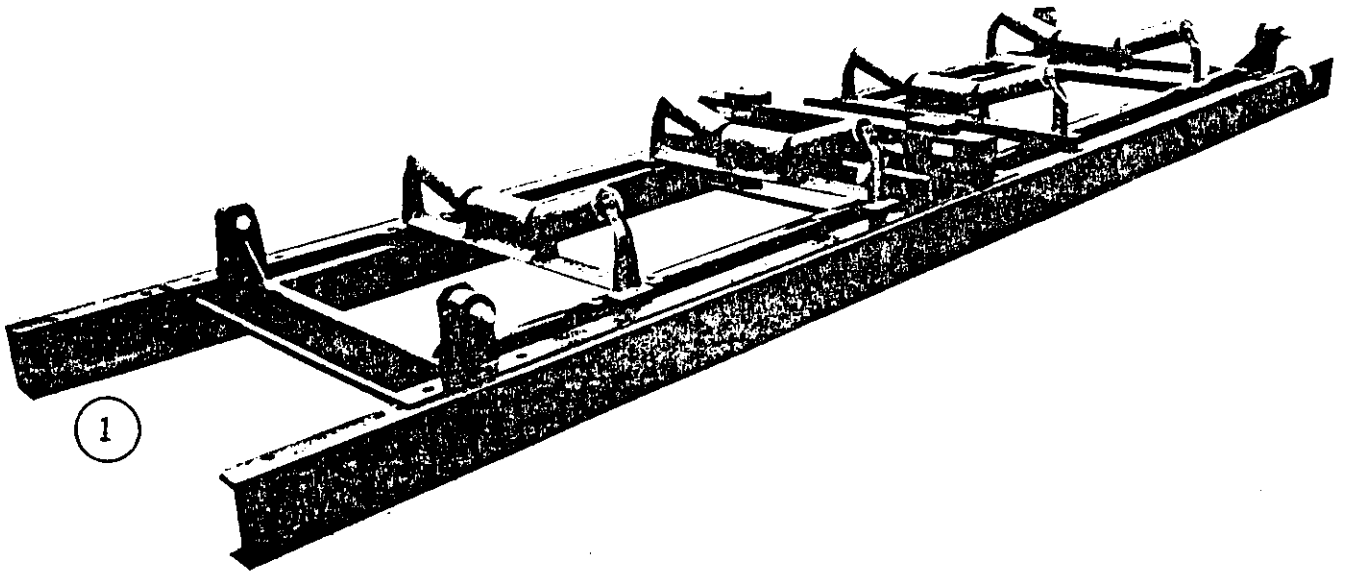
Remarque: L'erreur limite tolérée pour cet appareil est de 0.5 % si l'appareil est employé exclusivement pour calculer les frais de transport ou pour peser des matériaux en vrac tels que le sable, le gravier, la roche concassée ou d'autres matériaux de valeur comparable. Dans tous les autres cas, l'erreur limite doit se situer à l'intérieur de 0.1 %.

Les instruments énumérés dans le présent avis figuraient dans l'avis d'approbation temporaire S.WA-T306 et l'avis d'approbation conditionnelle S.WA-T4479 ainsi que dans les révisions et addenda.

La présente révision est pour faire l'ajout de nouveaux modèles, modifier à la hausse l'étendue des valeurs nominales de l'appareil, changer l'échelle principale d'inclinaison de 16 à 24 degrés, et consolider les avis S.WA-T4479 et S.WA-4102.

1 -TYPICAL WEIGHBRIDGE/
Tablier typique

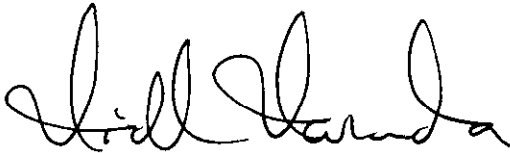
2 -TYPICAL SPEED SENSOR/
Capteur de vitesse typique



APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.



pour/For: D. W. Morgan

Manager,
Weights and Measures Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation, et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

94-03-16

Date:

Gérant,
Laboratoires des Poids et mesures